

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
MUNICIPALES**

N° 23-003-CD

EL HOUSSINE Lindsay
/
Mairie de Pamiers

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire et la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 susvisé ;

Vu la requête en appel déposée devant la Cour Administrative d'Appel de Toulouse, relative au jugement n° 2024299 du 28 septembre 2022 par Madame Lindsay El Houssine agissant pour le compte de sa fille mineure Delenclos Flavianna ;

Considérant la nécessité de défendre en justice

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de défendre en justice la Mairie de Pamiers contre Madame EL HOUSSINE Lindsay, mère de l'enfant DELENCLOS Flavianna,

ARTICLE 2 : d'autoriser Maître BRIAND Sacha – 30 rue du Languedoc – 31000 TOULOUSE, à représenter la commune dans la procédure susvisée,

ARTICLE 3 : la présente est inscrite au registre des décisions municipales.

Pour extrait conforme de Registre,

Fait en l'Hôtel de Ville, le 3 janvier 2023.



Le Maire,
Frédérique THIENNOT

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le **11 JAN. 2023**
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
09-210902250-20230103-23_15683-AR
Date de télétransmission : 09/01/2023
Date de réception préfecture : 09/01/2023